

ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC6)

**PLAN D'ACTION PAR ESPÈCE POUR
LA TORTUE IMBRIQUÉE (*Eretmochelys imbricata*)
EN ASIE DU SUD-EST ET DANS LA RÉGION DE L'OCÉAN PACIFIQUE OUEST**

UNEP/CMS/COP14/Doc.27.6.2

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption avec la modification indiquée ci-dessous.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Le Conseil scientifique a recommandé d'adopter le projet de Résolution, y compris le Plan d'action par espèce pour la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en Asie du Sud-Est et dans la région de l'océan Pacifique ouest, et le projet de Décisions, avec la modification indiquée ci-dessous.
- Le Conseil scientifique a remercié le WWF pour son travail sur le projet de Plan d'action par espèce.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

Projet de Résolution

Paragraphe 1 :

- Ajouter « quatre » avant « États de l'aire de répartition ».